

## Lanceurs spatiaux :

## Le Conseil ministériel européen d'Edimbourg temporise

Jean-Louis Cailloux

**U**n conseil ministériel de la recherche des pays Européens s'est tenu les 14 et 15 novembre à Edimbourg. Il devait prendre des décisions de restructuration globale du secteur des lanceurs spatiaux.

Étalé sur trois ans, mais avec des effets rapides, ce projet de restructuration préparé dans le plus grand secret est décrit dans un document rendu public tardivement. L'Allemagne y conditionne clairement la poursuite des programmes d'Ariane V et du moteur Vinci à cette restructuration. Celle-ci remettrait en cause le rôle du secteur public dans le développement et la mise en œuvre de cette activité, rôle justifié par le caractère stratégique du secteur des lanceurs en matière de promotion de nouveaux services et marchés, de technologies de pointe, de synergie avec le secteur aéronautique et de défense.

Les promoteurs du projet de restructuration déclarent que cette organisation présente des inconvénients, des obstacles à la réduction des coûts et un manque de solidarité provoqués par le fait, notamment, que le seul actionnaire public d'Arianespace est le CNES. Les rédacteurs, au nom de la compétitivité, proposent une nouvelle organisation transférant les prérogatives publiques à « l'industrie » qui on le sait, est aujourd'hui totalement privée (en dehors du motoriste Snecma).

Le prétexte évoqué est la concurrence féroce, dominée par les États unis, qui « disposent d'un fort marché captif (50 % des lancements) et d'une alliance avec l'industrie russe ».

En fait, ce sont les capacités françaises qui seraient en cause.



Le CNES serait sorti de l'actionariat et du pilotage d'Arianespace.

Les rédacteurs proposent de transférer les prérogatives centrales du CNES à l'organisation européenne ESA.

Le CNES serait démantelé, une partie intégrée à l'ESA, une autre à l'ONERA et le reste au privé.

Le CNES serait sorti de l'actionariat et du pilotage d'Arianespace, (cette entreprise assure actuellement la maîtrise d'œuvre, la commercialisation, l'intégration et les lancements des lanceurs spatiaux).

Il est probable que le rôle d'Arianespace serait à terme transféré aux industriels (essentiellement EADS). La maîtrise du développement et de la production des lanceurs se faisant sur le modèle du lanceur Véga.

Ainsi sans débat, à l'insu des français, l'acteur public serait mis à l'encan.

Parallèlement au renforcement du rôle de l'ESA, tout le document repose sur un renforcement d'une maîtrise d'œuvre des contractants industriels (privés) de l'ESA et d'Arianespace

d'où les actionnaires publics sont évincés.

En application de la dérive ultra libérale sur laquelle est fondée l'Europe, le rôle de l'ESA serait lui-même limité pour l'essentiel à assurer, au nom de l'Europe, la fixation du cahier des charges et la distribution du financement public.

Il est clairement affiché que la manne publique irait au mieux disant en matière de réduction des coûts de développement et de production. Le document souligne que pour y parvenir, des relations étroites seront établies entre les acteurs du marché et ceux qui sont en charge de la définition des nouveaux développements. L'interface étant assuré par un maître d'œuvre unique privé.

Le schéma repose donc sur un financement du développement par le secteur public, un financement de la production, de la commercialisation et des opérations par des entreprises industrielles essentiellement privées et largement subventionnées.

Ainsi, les financements de développement relèveraient largement du public tandis les profits, eux, seraient accaparés par le privé.

En fait ce plan envisage de procéder à une restructuration de l'industrie spatiale avec la transformation de Arianespace du statut de Consortium en Société de droit privé, à l'éclatement du CNES et privatisation d'une partie dite « industrielle », à l'intégration de l'ONERA dans un conglomérat à dominante privée.

Face à ce projet, l'Alerte donnée par les syndicats et par les communistes qui travaillent dans les centres de recherches et les entreprises a débouché sur l'interpellation du gouvernement par A. Lajoinie, Président de la Commission nationale de la production et des échanges à l'Assemblée nationale (7 novembre 2001) et celle du ministre de la Recherche (qui sera représenté à Edimbourg), par C. Billard, député, lors de l'audit du ministre par la Commission nationale de la production et des échanges (8 novembre 2001).

Ce plan visant à la privatisation du CNES et des agences et entreprises publiques a été dénoncé par les élus communistes.

Ces interpellations ont conduit le ministre, en réponse, à préciser, qu'il n'était pas question d'accepter une modification du capital de Arianespace, le CNES devant rester l'actionnaire principal avant EADS, ni de privatiser le CNES,

La conférence s'est tenue. Il se dégage du communiqué du ministre de la Recherche publié à l'issue de cette réunion que « Les trois pro-

grammes relatifs à Ariane ont été adoptés :

Ariane 5 Plus renforcera les performances technologiques du lanceur en portant son emport à 10 tonnes dès la mi-2002, puis à 12 tonnes en 2006, pour conserver l'avance technologique d'Ariane 5 par rapport à la concurrence des lanceurs américains.

ARTA pour l'accompagnement de l'exploitation du lanceur, a été renouvelé. Il permet en particulier la réalisation d'essais au sol périodiques des propulseurs.

INFRA permettra de corriger la disparité de concurrence existant actuellement entre le lanceur Ariane qui doit assurer des charges importantes pour l'utilisation du Centre Spatial Guyanais à Kourou (CSG), et les lanceurs américains, qui disposent presque gratuitement des bases militaires américaines ».

Selon le ministre, « d'autres programmes ont été confortés » :

« GALILEO, qui dotera l'Europe d'un système de positionnement et de datation par satellites, de même que les Etats-Unis disposent du GPS.

La voie est donc maintenant ouverte pour une décision positive du Conseil des Transports de l'Union européenne de décembre 2001 en faveur de ce projet stratégique pour l'Europe.

GMES, qui permettra de renforcer la surveillance par satellites et donc la protection de l'environnement : effet de serre, gestion des ressources naturelles (eau, ...), prévision des catastrophes naturelles et industrielles, déforestations, ...

ARTES, programmes qui visent à

permettre la préparation de nouvelles générations de satellites de télécommunications ».

La direction de la Snecma, pour sa part confirme les propos du ministre et précise que le « programme Ariane 5 Plus améliorera les performances du lanceur avec le développement du nouveau moteur cryotechnique Vinci dont Snecma Moteurs se voit confirmer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du système propulsif correspondant, au côté du maître d'œuvre du système lanceur ».

Dans le domaine des satellites, la Snecma précise que « le développement technologique des futurs satellites de télécommunication a été engagé et qu'il permettra à la division Moteurs-Fusées de proposer en particulier le développement d'une nouvelle génération de propulseurs plasmiques pour les plates-formes de ces satellites ».

À la différence du ministre, la Direction de la Snecma précise que :

- « les nouveaux investissements décidés concourent aux efforts déjà entrepris par l'industrie pour réduire les coûts de développement et de production, afin d'assurer la compétitivité du lanceur Ariane 5 ;

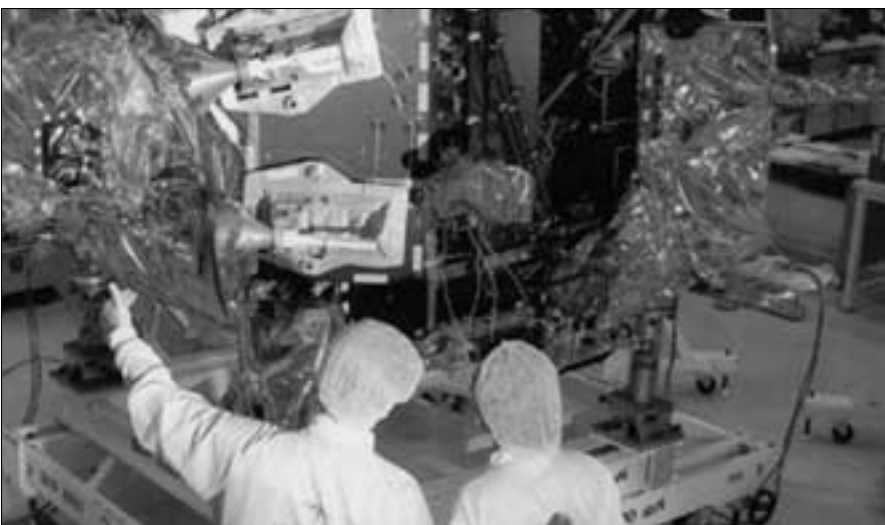
- la résolution adoptée sur le projet d'implantation du lanceur Soyouz à Kourou a reporté toute décision sur le sujet. La direction de la Snecma était hostile à ce projet ».

En ce qui concerne la restructuration de l'industrie spatiale européenne visée par le document préparatoire de l'ESA, aucune déclaration n'est faite.

Les contradictions ont sans doute été importantes, mais cela ne doit pas conduire à conclure que le projet est abandonné. Les actions des salariés avec leurs syndicats et l'interpellation des élus communistes ont joué un rôle positif dans ce premier bougé.

Il reste qu'en absence d'un positionnement ferme, du gouvernement comme de la présidence de la république, le report est plus probable. Il est évident que l'approche des élections en France ne permet pas d'ajouter des décisions d'abandon aux dégâts déjà observables des privatisations.

Comme dans le cas du report de la mise en bourse de la SNECMA, il faut mettre ces délais à profit pour mobiliser les opinions, et dans le cadre d'un plus large débat démocratique, obtenir d'autres orientations. ■



Il faut mettre ces délais à profit pour obtenir d'autres orientations.